

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°42 du 15 octobre 2010

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°6

DÉCISION N° 100587/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV
portant abrogation de textes.

Du 8 septembre 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE. : *direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction de la gestion du personnel ; bureau du personnel sous-officier de gendarmerie et volontaire.*

DÉCISION N° 100587/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV portant abrogation de textes.

Du 8 septembre 2010

NOR D E F G 1 0 5 2 2 2 2 S

Textes abrogés :

Circulaire n° 36400/DEF/GEND/P/ACC du 4 novembre 1991 (BOC, 1995, p. 1719 ; BOEM 651.5.2) modifiée.

Circulaire n° 24900/DEF/GEND/P/SOCA du 1er juin 1994 (BOC, 1995, p. 1270 ; BOEM 651.5.2).

Circulaire n° 41000/DEF/GEND/RH/RF/REC du 9 octobre 1998 (BOC, p. 361 ; BOEM 651.5.2).

Référence de publication : BOC N°42 du 15 octobre 2010, texte 6.

Les textes ci-après sont abrogés :

- circulaire n° 36400/DEF/GEND/P/ACC du 4 novembre 1991 relative à l'affectation des gendarmes auxiliaires (BOC, 1995, p. 1719. ; BOEM 651.5.2) modifiée ;

- circulaire n° 24900/DEF/GEND/P/SOCA du 1er juin 1994 relative au recrutement et à la gestion des gendarmes auxiliaires féminins (BOC, 1995, p. 1270. ; BOEM 651.5.2) ;

- circulaire n° 41000/DEF/GEND/RH/RF/REC du 9 octobre 1998 relative à la gestion des gendarmes adjoints (BOC, p. 361. ; BOEM 651.5.2).

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,*

Joël DELPONT.